

2 0 1 5

ARCHIVES
de
POLITIQUE
CRIMINELLE



Droits de la défense

N°37

EDITIONS A. PEDONE
13 RUE SOUFFLOT - 75005 PARIS

AVANT PROPOS

En 1975, il y a quarante ans, fut publié aux éditions Pedone le premier numéro des *Archives de politique criminelle*. Ce quarantième anniversaire de notre revue est l'occasion de rendre hommage à celles et ceux qui l'ont imaginée et construite.

Au cours de l'année 1972, le premier Centre de recherches de politique criminelle français avait été créé dans le cadre des activités du Centre français de droit comparé. La nécessité d'une revue de politique criminelle s'était imposée rapidement dans un but précis : mieux faire connaître les recherches individuelles ou collectives entreprises dans le domaine de la politique criminelle. N'oublions pas que les années 70 sont marquées par le développement en sciences sociales de recherches collectives constituant trop souvent une littérature grise mal diffusée. Ce besoin de faire connaître les travaux de politique criminelle a joué un rôle moteur dans la création de la revue. Existait bien, depuis 1937, la revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé, très moderne dans sa conception, mais ne pouvant offrir en politique criminelle qu'une chronique régulière appelée jusqu'en 1997 « Chronique de défense sociale ». Elle fut confiée à Marc Ancel pendant près de trois décennies.

L'inventeur du Centre de recherches de politique criminelle, comme de la Revue *Archives de politique criminelle*, n'est précisément autre que Marc Ancel, haut magistrat civiliste et comparatiste, initiateur du principal mouvement de politique criminelle du XX^{ème} siècle, appelé mouvement de la défense sociale nouvelle. « La défense sociale, disait-il, se présente d'abord historiquement et fondamentalement comme une contestation... Elle est un mouvement, ce qui postule une marche en avant, un dynamisme constant, une insatisfaction critique délibérément maintenue ».

Revisiter le premier numéro des *Archives de politique criminelle* m'a semblé intéressant à la fois pour noter la continuité d'une revue originale par la pluridisciplinarité, qui en est la marque, et par les chemins nouveaux empruntés par un comité de rédaction où le débat collectif est une exigence et un plaisir.

Ce volume 1 des *Archives de politique criminelle* s'ouvre sans surprise sur un article de Marc Ancel intitulé « Pour une étude systématique des problèmes de politique criminelle ». « C'est la politique criminelle, affirme-t-il, qui donne au système de droit et de justice pénale son esprit et sa coloration propre et qui seule permet une explication en profondeur ».

En 2015, cette définition simple de l'objet de la politique criminelle par celui qui fut à l'initiative de la revue « *Archives de politique criminelle* » n'a guère pris de rides et pourtant 40 ans se sont écoulés. Cependant au-delà de l'objet, la définition même de la politique criminelle s'est enrichie en raison tout simplement du nombre croissant de travaux de politique criminelle en France et

AVANT PROPOS

à l'étranger. Beaucoup plus de chercheurs qu'en 1975, en droit comme en sociologie ou encore en histoire, ont le souci de comprendre les enjeux, les conditions de la mise en œuvre, l'efficacité et l'effectivité des réformes dans le domaine de la prévention et de la répression des infractions pénales. Le besoin est plus manifeste, en raison de l'internationalisation, de l'eupéanisation et de la constitutionnalisation du droit, d'avoir une approche plurielle juridique et comparatiste mais aussi sociologique de la fabrication du droit et du fonctionnement des institutions.

L'on peut s'accorder à dire que l'approche de politique criminelle permet le déplacement du regard ou plus encore le regard croisé du juriste, du politiste, du sociologue et du théoricien du droit. La politique criminelle, si peu enseignée dans l'université française, offre une prise d'angle différente sur le droit et les institutions relevant du champ pénal. Elle permet de déceler des mouvements ou encore de construire des modèles, instruments de compréhension, comme ceux élaborés par Mireille Delmas-Marty. La politique criminelle est réflexion sur le phénomène criminel et les moyens mis en œuvre pour lutter contre les comportements de déviance ou de délinquance, elle suppose un décryptage du phénomène criminel ; elle est également une stratégie juridique et sociale, fondée sur des choix politiques pour répondre avec pragmatisme aux problèmes posés par la prévention et la répression du phénomène criminel dans le respect des droits de l'homme. C'était déjà le message de Marc Ancel. Une revue consacrée à la politique criminelle s'impose aujourd'hui comme elle s'imposait en 1975.

Le premier article du premier volume des Archives de politique criminelle préfigure la structure future de la revue avec systématiquement une première partie portant pour titre « Principes et problèmes de politique criminelle ». Ce premier article est suivi d'un compte-rendu par Jacques Vérin, magistrat, d'un colloque qui s'est tenu en mars 1974 sur les problèmes posés par la recherche en politique criminelle. Jacques Vérin fut jusqu'à son décès membre du comité de rédaction des Archives de politique criminelle.

La seconde partie du même volume 1 préfigure l'actuelle seconde partie des Archives, très vite intitulée « Politique criminelle appliquée ». Dans ce volume 1, en politique criminelle appliquée, Catherine Vourc'h, sociologue, rend compte d'une recherche sur le contrôle judiciaire, sous le titre « Le contrôle judiciaire : première exploration ». Cette première exploration d'une jeune institution à l'époque, introduite par la loi du 17 juillet 1970, est passionnante et mérite relecture.

Quant à la troisième partie, elle est d'ores et déjà dédiée à la politique criminelle comparée avec en 1975 une série d'articles sur les « Aspects significatifs de la politique criminelle des pays de l'Afrique noire francophone ». Pour ces pays, l'indépendance n'avait alors que quelques années, il était particulièrement pertinent d'analyser la situation de la politique criminelle de façon générale en Afrique francophone et de façon plus spécifique pour le Cameroun, le Sénégal et l'ex-Congo belge, chacun de ces pays faisant l'objet d'un article particulier.

AVANT PROPOS

En 2015, la structure même de la revue n'a que peu changé, hormis l'introduction d'une rubrique « Varia » et de notes bibliographiques. Cependant le comité de rédaction de notre revue a fait le judicieux choix en 2008, pour répondre mieux à l'attente des chercheurs, de concevoir dorénavant des numéros à thème tout en respectant le plan originnaire des *Archives de politique criminelle*. La Revue offre aujourd'hui une bibliothèque sur des sujets majeurs en politique criminelle : « *Justice des mineurs* » (2008), « *Les addictions* » (2009), « *Espace public. Surveillance et répression* » (2010), « *Police et justice pénale* » (2011), « *Violences sexuelles* » (2012), « *Punir dehors* » (2013), « *Pluralisme culturel et politique criminelle* » (2014), *Droits de la défense* (2015).

Notre numéro 2015 est introduit par des prolégomènes de Jean Danet présentant admirablement le volume « *Droits de la défense* ». Ce thème était jusqu'alors insuffisamment envisagé en politique criminelle alors que le combat pour la défense des libertés et droits fondamentaux, noyau dur de la politique criminelle, est intrinsèquement lié aux droits de la défense. Dédions ce volume à tous les défenseurs du droit et des droits, des plus connus aux plus anonymes devant quelque tribunal que ce soit.

Christine LAZERGES

Avant-propos par C. LAZERGES.....	3
En guise d'introduction par J. DANET.....	7

I – PRINCIPES ET PROBLEMES DE POLITIQUE CRIMINELLE

<i>Quelques réflexions sur la politique jurisprudentielle de la Cour européenne des droits de l'Homme en matière de droits de la défense</i> par Damien ROETS.....	15
<i>La (lente) réception en France des acquis de l'Union européenne en matière de droits de la défense</i> par Julie ALIX.....	27
<i>Quelle politique criminelle en matière de droits de la défense dans les procédures pénales dérogatoires ?</i> par Marc TOUILLIER.....	41
<i>Droits de la défense et alternatives aux poursuites : des (r)apports réciproques au soutien d'une politique criminelle pragmatique</i> par Claire SAAS.....	67
<i>Droits de la défense et technologies de l'information et de la communication</i> par Sophie SONTAG KOENIG.....	83

II – POLITIQUE CRIMINELLE APPLIQUEE

<i>Défense et politique criminelle. Regard sur quelques décennies d'une relation tumultueuse.</i> Entretien de Me Henri LECLERC avec Jean DANET.....	95
<i>Les droits de la défense et les évolutions à venir de l'enquête</i> entretien de Jacques BEAUME avec Jean DANET	109
<i>Le groupe de défense des mineurs du Barreau de Rennes, une expérience emblématique</i> par Catherine GLON	115
<i>Regards croisés sur la procédure de comparution immédiate à Lyon</i> par Eymeric MOLIN et Bertrand SAYN	123
<i>La défense devant les tribunaux pénaux internationaux</i> par François ROUX et Johann SOUFI.....	135
<i>Politiques criminelles en situation de crise ou de transition et renforcement des droits de la défense : l'expérience d'avocats sans frontières-France. Pérou, Colombie, Kosovo, Nigéria, Cambodge</i> par François CANTIER et Françoise MATHE.....	151

III – POLITIQUE CRIMINELLE COMPAREE

<i>La politique criminelle et les droits de la défense aux Etats-Unis vus par un avocat français</i> par Daniel SOULEZ LA RIVIERE.....	171
<i>Toutes choses étant égales par ailleurs. Droits de la défense et durcissement des peines dans le système pénal des Etats-Unis</i> par Sacha RAOULT.....	185
<i>La défense publique au Brésil</i> par Fabia DE MELO FOURNIER.....	195
<i>La protection étendue des droits de la défense au Costa Rica</i> par Rodolfo BRENES VARGAS.....	203
<i>Politique criminelle et droits de la défense en Italie</i> par Silvia ALLEGREZZA et Valentina COVOLO.....	217
<i>C'est la lutte finale ? A propos de la défense des condamnés à mort pendant la procédure de révision en Chine</i> par Lu JIANPING et Sun PING.....	235

IV – VARIA

<i>« A celui qui lit » : l'incipit visionnaire des délits et des peines</i> par Michele PAPA.....	251
--	-----

V – BIBLIOGRAPHIE

<i>La délinquance des jeunes, Laurent Mucchielli (dir.), La Documentation française, Les études n°5402-03, 2014</i> par Karine PARROT.....	270
<i>La minorité à contresens. Enfants en danger, enfants délinquants, Geneviève Giudicelli-Delage et Christine Lazerges (dir.), Dalloz, Les sens du droit, 2014</i> par Jean DANET.....	273